

Charte de la formation à distance

Sciences de l'Education - Formation des Adultes

Document contractuel entre l'organisme, les intervenants et les étudiants, cette charte est une charte qualité permettant de conduire et d'améliorer les formations à distance de manière continue.

1 Présentation de la formation

Le master IPM vise à former au métier d'Ingénieur Pédagogique Multimedia, c'est une formation professionnalisante. L'ingénierie comportant un aspect prospectif et recherche-développement, la formation est en relation étroite avec la Recherche

Les activités, services et outils proposés au cours de la formation sont adaptés pour favoriser, dès le démarrage, l'acquisition de compétences professionnelles.

1.1 Un dispositif de formation à distance adapté aux étudiants éloignés

Le dispositif permet aux étudiants situés n'importe où dans le monde de se former sans quitter leur travail et leur cadre de vie. *Aucun déplacement à Lille n'est imposé.* Les étudiants qui résident en France et ceux qui le peuvent sont invités à se déplacer pour les trois regroupements : réunions de rentrée, examens et soutenance des mémoires...

1.2 Un référentiel de compétences

La formation démarre par la présentation des soutenances des mémoires des étudiants sortants. C'est pour les nouveaux étudiants l'occasion de s'approprier le référentiel de compétences et de prendre connaissance du métier d'Ingénieur Pédagogique Multimédia, sorte de passage de témoin qui s'apparente à la situation professionnelle.

Le référentiel est organisé en 5 grandes parties :

- la définition du contexte professionnel d'exercice du métier envisagé
- les fonctions exercées dans l'exercice du métier envisagé
- un tableau synoptique décrivant les activités envisagées selon les connaissances et techniques des trois domaines de l'ingénierie : contenus, services, projets et mettant en relation ces activités avec les Unités d'Enseignement.
- la description des compétences transversales
- des exemples de productions significatives réalisées par des étudiants.

1.3 Une équipe pédagogique expérimentée

Le CUEEP est un organisme reconnu pour sa pratique des TICE tant en formation qu'en recherche. L'équipe pédagogique est composée de deux types d'intervenants :

- des enseignants-chercheurs participant à des projets innovants, membres des laboratoires de recherche CIREL et LIFL,
- des professionnels représentant les différentes fonctions de l'IPM : commanditaires, consultants, offreurs de formation, ingénieurs de formation gérant eux-mêmes des projets pédagogiques multimédia,

1.4 Des technologies du monde du travail

Les technologies sont utilisées pour faciliter la formation à distance. Cette expérience prépare également les étudiants à l'exercice de leur métier. C'est pourquoi les étudiants sont amenés à utiliser une diversité d'outils, représentatifs de ceux qu'ils trouveront dans leur métier.

Chaque étudiant a accès, dès le premier jour de la formation, à la plate-forme ACCEL, adaptée à la communication intervenants-étudiants et au travail de groupe. Cette plateforme permet une organisation commune et des processus communs et autorise chaque responsable d'UE à organiser et à gérer les activités pédagogiques.

De nombreux autres outils sont utilisés à l'initiative des intervenants et des étudiants pour supporter les activités : agendas partagés, wikis, blogs, outils de communication synchrones, etc.

1.5 Une diversité des ressources pédagogiques

Les intervenants mettent à disposition des ressources en ligne. Ils référencent sur la plateforme leurs documents de cours, les consignes outils et recommandations de travail, les supports et modèles de production.

Une partie des documents de cours est accessible sous le statut Creative Commons sur la plateforme Moodle de l'Université de Lille 1 pour tout étudiant, même non inscrit au cours et plus largement, pour toute la communauté professionnelle.

Des documents complémentaires sous forme de DVD sont fournis aux étudiants afin de pallier la faiblesse des bandes passantes. Il s'agit de suites logicielles, captures cinématographiques, textes de Loi, textes de recherche... Ils sont envoyés un mois avant le début de la formation pour pouvoir assurer aux étudiants les conditions techniques et matérielles optimales de mise en œuvre de la formation.

1.6 Un processus d'accompagnement personnalisé

Les intervenants responsables des Unités d'Enseignement (UE) accompagnent les étudiants tout au long de leur parcours :

- accompagnement en ligne asynchrone : accompagnement pédagogique et méthodologique, suivi de projet et de mémoire, écriture collaborative de documents etc.

- réunions collectives à distance, notamment pour l'examen de travaux
- rendez-vous individuels synchrones réguliers (principalement sous Skype)

La communication entre étudiants est vivement encouragée et favorisée : témoignages personnels, conseils, etc.

1.7 Un processus constructif d'évaluation des étudiants

Chaque Unité d'Enseignement est évaluée par deux types de travaux :

- des travaux évalués dans un but formatif
- des travaux dont l'évaluation contribue à la notation. Ces travaux sont pour partie individuels et pour partie collectifs.

Des épreuves écrites et orales sont réalisées en fin de formation. Une partie des UE fait appel à cette modalité en s'appuyant sur des centres d'évaluation. Elles demandent aux étudiants de se déplacer. Afin de limiter les déplacements, ces épreuves ont lieu au moment de la soutenance des projets.

1.8 Un processus d'amélioration de la formation

L'efficacité, l'efficacité, la pertinence et la cohérence du processus de formation sont évaluées. Trois critères essentiels sont appliqués pour l'évaluation des activités et du dispositif pédagogique :

- la contribution des étudiants aux activités
- la facilitation du travail en groupe et de la collaboration entre étudiants
- la possibilité d'évaluer et de suivre la progression

Des améliorations sont apportées à chaque session au vu des résultats des UE, des projets réalisés et des mémoires et soutenances.

La présente charte permet de préciser les processus et les moyens sur lesquels les responsables des Unités d'Enseignement procèdent à l'observation et à l'amélioration continue de la qualité de leur UE. Une équipe de coordination est en charge de l'amélioration commune.

1.9 Une administration disponible

Une permanence administrative synchrone d'une demi-journée chaque semaine et asynchrone sur rendez-vous les autres jours est assurée.

L'équipe administrative :

- gère les dossiers des étudiants
- fait les liens avec l'université

La documentation suivante est tenue à la disposition des étudiants :

- le règlement intérieur de l'université
- les modalités d'obtention du master

- le calendrier des sessions de formation
- le calendrier des échéances de chaque UE ainsi que les modalités d'examen (en ligne synchrone ou asynchrone, sur table)
- la liste des intervenants pour chaque UE avec mention de leur titre ou qualité

1.10 Une prise en considération des difficultés techniques

Les difficultés liées à l'équipement informatique personnel ou professionnel des étudiants sont prises en compte. Une permanence technique asynchrone répond à leurs demandes.

Les étudiants s'engagent à signaler les problèmes de connexion, à gérer les difficultés de calendrier et à respecter leurs engagements avec les étudiants et les intervenants. (voir partie 3, Charte des étudiants)

2 Charte des intervenants

2.1 Un travail d'équipe

Les trois groupes d'acteurs du dispositif travaillent en équipe :

- l'équipe pédagogique est composée d'enseignants et d'intervenants responsables d'UE. Ils assurent la responsabilité scientifique et pédagogique de leur UE. Ils utilisent et contribuent à l'évolution du dispositif technique
- l'équipe administrative assure le suivi des dossiers, les relations avec l'université
- l'équipe de coordination pédagogique et technique veille à la mise en œuvre des opérations, anime les équipes pédagogique et administrative, assure le tutorat des étudiants, prend en charge l'évolution des pratiques d'enseignement, organise les activités : inscription, rentrée, planning global, projet, soutenances

Les intervenants s'engagent à mettre l'étudiant en situation d'exercer au mieux le «métier» d'étudiant et d'acquérir les compétences utiles à la pratique de sa future activité professionnelle.

Voici les principaux services proposés aux étudiants par ces trois entités, lors des différentes phases de la formation.

2.2 L'inscription et lancement de la formation

La formation débute par une session de démarrage, permettant aux nouveaux étudiants de se familiariser avec les objectifs de la formation.

Chaque responsable d'UE fait une présentation de son enseignement. Ces présentations sont synchrones pour les présents, et filmées puis disponibles en asynchrone pour les distants.

Un tableau récapitulatif des UE de chaque phase est posté par le coordinateur dans l'atelier «organisation générale ».

Les mémoires et soutenances des étudiants précédents sont disponibles et permettent d'animer un travail de plusieurs heures autour du référentiel de compétences. Cette animation est réalisée par l'intervenant responsable des projets et par le coordinateur de la formation.

Des témoignages de professionnels sont prévus, ces témoignages se déroulent selon deux modalités: synchrone ou filmée puis mis à disposition en asynchrone. L'organisation de ces témoignages relève des compétences de toute l'équipe, elle est finalisée par le coordinateur de la formation.

2.3 L'animation des Unités d'Enseignement et des scénarios d'activités

Chaque intervenant :

- paramètre son environnement d'apprentissage en fonction du scénario pédagogique communiqué à l'équipe et aux étudiants
- anime ce scénario en prenant en compte les éventuelles difficultés de participation ou de production
- informe les étudiants et le coordinateur de la formation des modalités qu'il met en œuvre

Le coordinateur de la formation s'assure de l'étalement des activités et de la charge de travail pour les étudiants. Il met à disposition un calendrier commun des travaux à rendre.

L'équipe administrative gère la participation, la présence et les relations avec les financeurs.

2.4 La production et la mise à disposition des ressources pédagogiques

Les intervenants déposent leurs documents : cours, fiches d'activités et consignes, modèles de «rendu», formats et versions des documents lisibles et à jour

Ces documents indiquent les informations nécessaires à leur référencement.

Une partie des documents de cours est disponible sous le statut Creative Commons sur la plateforme Moodle de l'Université de Lille 1 pour tout étudiant, même non inscrit au cours et plus largement pour toute la communauté professionnelle.

Des documents complémentaires sous forme de DVD sont fournis aux étudiants afin de pallier la faiblesse des bandes passantes. Il s'agit de suites logicielles, captures cinématographiques, textes de Loi, textes de recherche... Ils sont envoyés un mois avant le début de la formation pour pouvoir assurer aux étudiants les conditions techniques et matérielles optimales de mise en œuvre de la formation.

2.5 L'accompagnement pédagogique et méthodologique

Chaque intervenant assure les tâches suivantes pour son UE, il

- fournit le scénario, les espaces de travail et suit le rythme de progression
- apporte une réponse aux questions posées dans les trois jours ouvrés lors de la phase d'enseignement
- aide à l'organisation des sous-groupes d'étudiants

- oriente les étudiants dans le choix des outils les plus adaptés pour les tâches à réaliser.
- tient compte des difficultés techniques que peuvent rencontrer les étudiants à distance, leur propose des pistes individuelles ou collectives (répartition du travail) pour les surmonter
- alerte en cas de dérive sur les plans de travail
- aide à la planification des parcours d'apprentissage des étudiants en leur apprenant à tenir compte des échéances et de la gestion du temps
- aide à la régulation des conflits internes aux équipes, portant notamment sur la répartition et le respect des tâches
- suscite l'auto-questionnement et l'analyse des processus d'apprentissage afin de faciliter l'auto-formation et l'auto-évaluation
- suscite les débats entre étudiants et les recherches personnelles, insiste sur l'intérêt de communiquer dans l'espace numérique, le questionnement des uns enrichissant la réflexion des autres; conseille pour la recherche documentaire
- attire l'attention des étudiants sur les concepts importants
- suscite l'entraide et l'apprentissage mutuel, invite à des règles de communication éthiques

2.6 Le tutorat de projet et de mémoire

L'équipe de coordination

- accompagne les étudiants dans leur processus de professionnalisation
- anime le choix des projets
- anime le choix des stages et la répartition des tuteurs
- organise les soutenances

L'intervenant tuteur universitaire est garant de l'articulation entre les finalités du cursus de formation et celles du stage en milieu professionnel.

2.7 L' évaluation

Chaque intervenant responsable d'UE :

- communique en début d'UE les objectifs, les critères, les modalités et les échéances des travaux à rendre et des évaluations,
- envisage la possible négociation de ces échéances de remise de travaux (attention toutefois à la date butoir de fin de semestre pour que la validation soit possible),
- rend compte aux étudiants, individuellement ou collectivement lors des travaux de groupe, des résultats des évaluations en s'appuyant sur les critères formalisés,
- formalise les objectifs et modalités des sessions de rattrapage,
- organise un bilan de l'UE. Rend compte de ce bilan lors de la commission pédagogique paritaire pour les étudiants en présentiel. Un bilan permanent sur la plateforme est réalisé pour les étudiants à distance afin d'évaluer la satisfaction des attentes initiales des étudiants. Collecte des informations sur le temps de travail

personnel des étudiants, les éventuelles difficultés rencontrées, le détournement d'utilisation des documents ou des outils par rapport à leur usage prévu... Prend en compte ces retours.

Les UE peuvent être évaluées de 3 manières : note à l'épreuve sur table, note aux travaux notés (individuels ou en groupe), participation aux travaux de groupe et individuels non notés.

Le responsable de chaque UE fixe les modalités d'évaluation et la répartition entre elles. Concernant les travaux de groupes, il est précisé que :

- l'apprentissage passe par une participation effective aux travaux de groupes
- des conditions minimum de participation interviennent dans la note
- dans chaque travail de groupe noté ou non noté les étudiants préciseront les conditions de la participation de chacun (nature des contributions et de la participation)
- la remise des travaux sera signée par les étudiants qui auront effectivement contribué. Les membres du groupe valideront ces signatures. Les étudiants non signataires ne seront pas notés au travail correspondant et à l'UE.

2.8 Le suivi administratif

Chaque responsable d'UE :

- participe à l'information sur les Unités d'Enseignement
- communique les plannings, les échéances, les changements, les imprévus
- communique les échéances d'évaluation
- remet les notes de l'unité d'enseignement à la date prévue (puis vérifie les procès verbaux)
- signale toute difficulté personnelle de l'étudiant, l'équipe administrative pouvant parfois contribuer à remédier à ces situations

3 Charte des étudiants

En enseignement à distance comme en présentiel, l'apprentissage s'effectue à travers la réalisation de travaux professionnels (réalisés en individuel et en groupe) et la production d'une réflexion (individuelle et collective) sur les méthodes et les techniques employées. L'ensemble de ces travaux est géré et évalué en fonction de valeurs et critères professionnels.

Quatre activités sont encouragées :

- l'activité de veille sur l'état de l'art. Elle permet de chercher et de tester les solutions les plus récentes.
- le travail collaboratif. Il fait partie du métier d'ingénieur pédagogique multimédia. Il est fructueux pour l'apprentissage par l'entraide, par les confrontations, par l'explicitation des méthodes qu'il encourage.

- le travail personnel et l'évaluation individuelle. Les contributions individuelles au travail de groupe doivent être identifiables. Certains travaux menés de manière individuelle permettent aux étudiants de se situer.
- l'évaluation des compétences. Dans chaque UE, les évaluations portent sur la qualité des travaux de groupe, sur la qualité des contributions individuelles et sur la réflexion méthodologique sur les capacités d'auto-évaluation des étudiants.

Afin de garantir le bon déroulement de ces activités, nous établissons un contrat avec nos étudiants. Ils s'engagent sur plusieurs points :

3.1 Un engagement à participer aux activités de formation tout au long de l'année

Les étudiants doivent participer activement aux travaux mentionnés dans les scénarios des UE :

- s'engager à titre personnel sur un rôle et/ou une tâche à réaliser
- échanger avec les équipes selon les règles du métier (réactivité, disponibilité, participation à la planification, respect des rendez-vous, respect des règles de communication)
- signaler à l'avance les difficultés éventuelles et suggérer des mesures correctives
- rechercher leur terrain de stage

Pendant la phase de réalisation des projets, les étudiants sont amenés à situer leur projet et leur participation par rapport au référentiel IPM. Les intervenants les aident aux différentes étapes : avant-projet et validation du projet, suivi du projet, soutenance du projet. L'évaluation prend en compte la comparaison du travail réalisé avec l'état de l'art.

Pendant la phase de stage, les étudiants rédigent puis soutiennent un mémoire. La négociation du stage et de ses objectifs fait partie de l'activité professionnelle.

En accord avec le tuteur universitaire et le tuteur entreprise, un contrat est passé entre l'étudiant IPM et le commanditaire, la mission doit être conforme au référentiel métier IPM.

3.2 Un engagement dans une démarche personnelle de professionnalisation

Dans les Unités d'Enseignement, les étudiants sont encouragés à exercer différents rôles : animateur, rapporteur, responsable de projet, expert... Assurer ces rôles leur permet de développer des compétences transversales du métier d'IPM.

Au moment de la phase projet, ils partagent cette réflexion sur les rôles avec les membres de leur équipe projet et sont invités à décrire leur méthode, les difficultés rencontrées, les progrès réalisés.

Au moment du stage, les étudiants négocient une mission et effectuent la conception, la mise en œuvre, le pilotage et l'évaluation de leur action professionnelle.

Une partie importante de leur mémoire professionnel est consacrée à la réflexion sur les apports et limites du stage au regard du référentiel IPM.

Chaque étudiant est amené à se situer par rapport au référentiel.

3.3 Le travail collaboratif

La diversité des parcours de formation initiale, la diversité des parcours professionnels, l'interculturalité sont des dimensions essentielles de nos formations et la condition de leur succès.

Les projets collectifs réalisés permettent le partage des différents savoirs et savoir-faire dans un contexte professionnel, international et interculturel.

Les étudiants acceptent de s'investir dans des groupes de travail renouvelés en fonction des projets pour favoriser la mixité et l'enrichissement de tous. Ceux qui ne participent pas pleinement aux travaux de leurs groupes seront sanctionnés. La créativité et l'ouverture sont des atouts.

Les contraintes de décalage horaire, de différence de niveau d'équipement technique sont des données à prendre en compte. La capacité à gérer ces contraintes fait partie des objectifs de la formation.

3.4 Le respect des règles de l'université

Les étudiants trouvent dans le règlement intérieur de l'Université les règles qui déterminent les principaux aspects de la vie de l'établissement ; les libertés et les obligations, la scolarité, les modalités de représentation des usagers, l'hygiène et la sécurité, la charte informatique et l'usage des moyens de communication...

Ces règles s'appuient sur des textes législatifs et réglementaires. Les étudiants sont invités à prendre connaissance du règlement intérieur. Celui-ci leur est fourni au moment de l'inscription.

Les étudiants se doivent de respecter les horaires fixés pour les sessions synchrones et pour les regroupements. Les dates de remise des travaux sont fixées par les intervenants et ne peuvent être dépassées. Toute absence et/ou retard doit être justifié auprès de l'intervenant concerné et du responsable de la formation. Eux seuls jugeront de la recevabilité de la justification.

Les étudiants ont la responsabilité du bon fonctionnement de leur matériel tout au long de la formation. Dans le cadre de l'enseignement à distance, l'université se décharge de toute responsabilité vis-à-vis du matériel personnel des étudiants. L'université ne pourrait être tenue responsable des défaillances techniques.

Les étudiants doivent respecter le code de la propriété intellectuelle régissant les droits d'auteur.

3.5 Des règles de communication

Les étudiants sont tenus de respecter la netiquette.

Les communications entre étudiants et intervenants doivent se réaliser essentiellement par le biais de la plateforme utilisée afin que tous les acteurs du dispositif puissent profiter de ces échanges.